



Le Neuveglisien

Bulletin semestriel d'informations municipales N° 6

Editorial

Madame , Monsieur,

La rentrée scolaire 2016 s'est faite sous le signe du dynamisme, de la jeunesse et de l'éducation. Nous avons la volonté avec les collègues Maires du RPI de mettre l'école au cœur de notre action. Quant au rapprochement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, les conditions financières sont remplies pour préserver les intérêts des habitants, à savoir : pas d'augmentation des impôts des ménages, maintien des ressources de la commune (pacte fiscal – pacte financier). Ensemble, avec vous, nous continuerons à rendre la commune attractive et moderne.

Vous savez pouvoir compter sur moi
Cordialement

Thierry NARDOU

Maire d'Eglise Neuve de Vergt, Conseiller départemental du Périgord central et Président de la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe

À LA UNE

Visite de M^{me} la préfète lors de la rentrée scolaire 2016

Jeudi 1^{er} septembre la rentrée scolaire s'est déroulée de façon très officielle à Eglise Neuve de Vergt avec la présence de M^{me} la préfète, Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc, accompagnée de M^{me} la directrice des services départementaux de l'Education Nationale, Christine Orlay, de M. l'inspecteur d'académie du secteur primaire, du maire et conseiller départemental Thierry Nardou, de M^{me} la conseillère départementale Marie-Rose Veyssière, des maires des communes du RPI et des élus de la commune. Dans une commune en plein développement démographique, M^{me} la préfète a pu découvrir une école rurale préservée et parfaitement adaptée à l'évolution des effectifs des enfants en termes de structures et d'équipements. Ainsi, M^{me} la préfète a fait une visite de chacune des trois classes (maternelle, CP-CE1, CE1-CE2) et a pu découvrir la nouvelle classe de grande section de maternelle installée dans un nouveau bâtiment venu prendre place à proximité, et sans le dénaturer, de l'ancien bâtiment centenaire de cette école rurale.



LES TRAVAUX QUI ONT PRÉCÉDÉ LA RENTRÉE SCOLAIRE

Dans un temps très court :

- Un nouveau bâtiment a été construit pour accueillir une nouvelle classe de grande section de maternelle.
- Ce bâtiment a été entièrement équipé pour le confort et l'efficacité du travail de chacun (enseignant, enfants, personnel assistant).
- La cantine a été agrandie pour permettre l'accueil des 69 enfants sur 2 services.
- Le revêtement de la cour d'école a été refait dans sa totalité.



ACTUALITÉS

En bref

Mardi 5 juillet les membres du jury départemental ont parcouru le bourg accompagné du maire Thierry Nardou, de l'agent communal Frédéric Béchade et de Gérard Valentin qui participe bénévolement à l'entretien des espaces paysagers.

Le jury a porté un regard exercé sur l'ensemble des aménagements et au cours de la visite des suggestions ont été formulées pour développer un projet de végétalisation du cimetière et exclure tout emploi d'herbicide. Par la suite, le maire a présenté le projet de réhabilitation du jardin en contrebas des logements communaux qui vont être prochainement rénovés.

Village fleuri



INTERCOMMUNALITE : Eglise Neuve de Vergt rejoint le Grand Périgueux au 1^{er} janvier 2017

Dans le cadre de l'agrandissement du Grand Périgueux qui passera à 52 communes le 1^{er} janvier 2017, englobant en particulier le Pays Vernois et le Terroir de la Truffe, Eglise Neuve de Vergt va donc intégrer la Communauté d'Agglomération. Il en résulte une révision des compétences que la commune va récupérer avec pour conséquence des transferts financiers avec le Grand Périgueux qui **seront neutres pour les habitants**.

Les compétences transférées à la commune concernent la totalité de la voirie, notamment celle classée intercommunale, l'école (bâtiments, équipements, personnel non enseignant), la cantine et son fonctionnement, le périscolaire et ses activités (T.A.P).

Pour la voirie et l'école, un service mutualisé assurera la gestion financée par des attributions de compensation versées par le Grand Périgueux.

Neutralité des transferts de compétence et de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxes foncières,...) :

En fonction des taux retenus par le Grand Périgueux, les taux de la commune seront ajustés pour qu'il y ait une neutralité fiscale pour le contribuable. Il en résultera d'éventuelles compensations financières qui se feront entre le Grand Périgueux et la commune.

Services apportés par le Grand Périgueux et tarification :

- *Assainissement non collectif* : application des tarifs du Grand Périgueux dès 2017 se traduisant par une baisse du tarif sur le contrôle de bon fonctionnement, passant de 29€ à 16€ par an.
- *Gestion des déchets* : pour notre territoire, il en résulte une baisse de la taxe sur les ordures ménagères dont le taux passe de 14,70% à 12,50%.
- *Urbanisme* : les actes d'instruction d'urbanisme seront réalisés par le Grand Périgueux.
- *Centres de loisirs (ALSH)* : Le Grand Périgueux prend en charge les centres de loisirs.

Dotations de solidarité:

Pour les communes qui rejoignent le Grand Périgueux, une dotation communautaire sera attribuée à la commune :

- d'une part une somme déterminée en fonction de sa population et certains critères de péréquation. Sur la base d'une simulation effectuée sur des données 2015, cette somme s'élève à 6595 €.
- d'autre part un fond de concours de 45 000 € pour la durée du mandat, à utiliser librement pour un projet d'investissement, avec autofinancement au moins égal de la commune.

Dégâts sur les constructions dus à la sécheresse 2016

Les personnes qui ont constaté des dégâts signaleront par écrit à la mairie le nombre de bâtiments endommagés afin d'établir une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune par les pouvoirs publics. Une déclaration de sinistre sera également à faire auprès de votre assureur.



ÇA C'EST PASSÉ À EGLISE NEUVE

INAUGURATION DU CENTRE DE SOINS PLURIDISCIPLINAIRE

Samedi 10 septembre a eu lieu l'inauguration du centre de soins pluridisciplinaire en présence du maire et conseiller départemental Thierry Nardou, des praticiens du centre et en principal Vincent et Justine Pomerie qui ont initié, conduit et concrétisé ce projet.

Ce centre de conception moderne met à disposition des professionnels de santé et de leurs patients des locaux bien adaptés aux nouvelles pratiques médicales. Environ 400 visiteurs ont pu rencontrer les professionnels et se rendre compte de l'excellence des installations et de la qualité du bâtiment parfaitement situé dans le bourg. Un avis unanime a été donné quant à l'importance de ce centre de soins en milieu rural contribuant à l'attractivité de la commune.

Vincent et Justine Pomerie ont ensuite convié les visiteurs à venir prendre le pot de l'amitié à la salle des fêtes.

A l'heure actuelle, ce centre de soins accueille 4 praticiens et un cabinet infirmiers :



Praticiens		Cabinet infirmiers
OSTÉOPATHE Patricia BLANC FERRO (06 52 36 95 39)	CONSULTANTE EN CHRONO-NUTRITION Laure CHAUMEIL (06 79 87 30 94)	Fanny MAZIERE Aurélié DESVERGNE Vincent POUMERIE
HYPNOSE THÉRAPEUTIQUE, MAGNÉTISME Delphine BESSE (06 71 91 87 87)	ENERGÉTIQUE TRADITIONNELLE CHINOISE Stéphane WELLECAM (06 35 52 24 94)	06 03 47 13 80 Permanence des infirmiers du lundi au samedi de 6h30 à 8h00, de 11h00 à 11h30 et l'après-midi sur rendez-vous

ETAT CIVIL

Mariage		Décès	
09/07/2016 Tristan GOGNALONS & Elia BORDAS	27/08/2016 Didier GRONDIN & Marie BERFROI	03/05/2016 Lucas FONTAINE	15/07/2016 Pierre DUTARD
Naissance	29/10/2016 Julien HERVOCHON & Melissa MORANT	24/07/2016 Jacqueline CHAVEROUX	05/11/2016 Ginette AIRIAU
23/10/2016 Ewan Malo CLUZEAU		10/11/2016 Henriette DUBOIS	

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le Fil d'Ariane

Une belle affluence aux cours de Gym et de zumba



Une soixantaine d'adeptes de gym et de zumba étaient en piste à la salle des fêtes pour une première séance le lundi 12 septembre en fin d'après midi. Les exercices se déroulent sans contrainte en mêlant des mouvements qui vous permettent de rester en forme dans un esprit dynamique, festif et convivial.

Ces cours sont animés par Magali Reimherr et se déroulent chaque lundi : de 19h00 à 20h00 pour la gym et de 20h00 à 21h00 pour la zumba. La cotisation annuelle est de 140,00 Euros ; inscription auprès de Brigitte Puech (06 33 92 01 32).

INFOS PRATIQUES

Réglementation des bruits

Un arrêté préfectoral du 2 juin 2016 donne les dispositions s'appliquant à tous les bruits de voisinage en provenance de lieux publics ou privés. Ces bruits obéissent à une réglementation dès lors que leur durée, leur répétition ou leur intensité est excessive. Cela comprend les bruits d'activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs, ainsi que les aboiements, les bruits d'animaux et les bruits de chantier. Par exemple les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuse à gazon, bétonnière, tronçonneuse, perceuse, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

L'arrêté détaillé est consultable sur le site internet de la commune (www.eglise-neuve-de-vergt.fr)

Auto-stop à l'aide de Rezo Pouce

La Communauté de Communes du Pays vernois et du Terroir de la truffe a adopté l'application **Rezo pouce** qui organise la pratique de l'auto-stop en toute sécurité sur des trajets courts.

En préalable, passager et conducteur doivent **s'inscrire en mairie ou sur le site internet de Rezo pouce**. Il est demandé à chacun d'agrèer une charte de bonne conduite et de fournir une pièce d'identité pour participer à la sécurisation du réseau. A la suite de cette inscription, un kit de mobilité est remis à chaque participant qui donne toutes les informations nécessaires à la pratique.

De plus, pour sécuriser la pratique, les passagers peuvent envoyer un SMS pour indiquer la plaque d'immatriculation du véhicule dans lequel ils sont montés. Il y a alors une **traçabilité du trajet**.

Pour plus d'informations et trouver les arrêts près de chez vous, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.rezopouce.fr.

Le Neueglisien : Bulletin semestriel des informations municipales de la commune d'Eglise Neuve de Vergt

Bulletin N° 6 - Dépôt légal : décembre 2016

Responsable de la publication : Thierry NARDOU

Imprimerie : A.P.R.S. Mandela 05 53 53 19 51

L'ENGAGEMENT DE VOTRE COMMUNE DANS LA CHARTE ZÉRO PESTICIDE

Depuis 2013, la commune a signé la charte 0 herbicide du département de la Dordogne. Cet engagement a permis de réduire l'emploi des pesticides dans les espaces verts et surtout d'utiliser des méthodes alternatives pour travailler durablement et ainsi respecter notre environnement.

Avec la Loi de transition énergétique parue le 17 août 2015, une nouvelle réglementation sera bientôt applicable. Au **1^{er} janvier 2017 l'usage des produits phytosanitaires sera interdit** (hors produits de bio-contrôle) sur les espaces verts, les forêts, les voiries (dont trottoirs) et les promenades (chemins de randonnées, et allées de cimetières).

Cette nouvelle pratique va développer une façon inédite de concevoir nos espaces publics :

- par l'utilisation de plantes vivaces nécessitant peu d'eau,
- par l'utilisation du paillage pour limiter le désherbage et l'arrosage,
- par la végétalisation avec des plantes couvre-sol dans le cimetière.

Très prochainement, des essais vont être menés dans le cimetière pour introduire des plantes couvre-sol dans les espaces non encastinés.

Ce changement de pratiques nécessite un effort de chacun pour changer de regard et ainsi accepter la flore spontanée.



ESPACE SANS HERBICIDE

VOTRE COMMUNE CHANGE DE NATURE



dordogne.fr



**1g de substance active dans le fossé
= 10km pollués**

En France : 90% des cours d'eau et 61% des nappes phréatiques sont pollués

Vers des cimetières plus paysagers

L'engazonnement comme le fleurissement sont sans aucun doute les alternatives les plus efficaces et les moins onéreuses pour pallier l'usage des pesticides.

D'ailleurs, en France, de plus en plus de cimetières se "végétalisent".

Cette végétalisation mérite d'être exploitée, au-delà de l'enjeu environnemental, elle contribue également à l'**embellissement de nos cimetières de Dordogne**.

Engazonnement d'une partie du cimetière de Coulounieix-Chamiers



Etat initial



Quelques exemples de cimetières de Dordogne qui s'opposent à "la froideur du tout minéral"



Cimetière de Fanlac

Avant les années 70, avant l'émergence massive des pesticides, tous les cimetières de France, ressemblaient à celui-là.



Cimetière de Ligueux

Avantages:

Eviter les contraintes réglementaires qui instaurent un délai d'entrée de 6h minimum après traitements phytosanitaires, plus de problèmes de ravinement, plus besoin d'apport en calcaire.

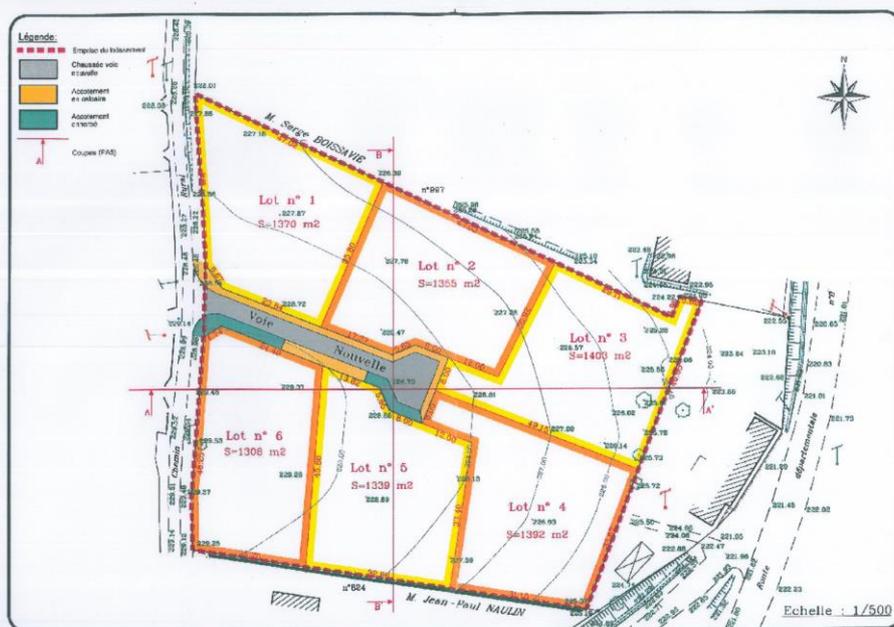
CRÉATION DU LOTISSEMENT LA TENANCIE

Dans un objectif de favoriser l'accès à la propriété des primo-accédants, la commune lance une opération de lotissement au lieu-dit La Tenancie.

6 lots de terrains constructibles viabilisés destinés à l'habitat individuel de 1300m² à 1400m² sont proposés à la vente.

Pour plus d'informations, contactez la mairie d'Eglise Neuve de Vergt. Les terrains seront attribués après une demande de réservation et par ordre d'arrivée faite en mairie.

TERRAINS A VENDRE



EGLISE NEUVE DE VERGT
Lotissement La Tenancie

6 lots
de 1300 m² à 1400 m²
destinés à l'habitat individuel
(libre constructeur)

Renseignements en mairie : 05 53 46 61 10

LABELLISATION BIO DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Florence NICOT, cantinière à Eglise Neuve de Vergt, s'est vu remettre son diplôme de labellisation bio niveau 1.

Ce diplôme signifie que les restaurants collectifs respectent les exigences suivantes : 10% de bio minimum dans les menus, une composante minimum à base d'ingrédients bio et locaux par mois, la clarté dans les menus avec l'interdiction des OGM et de certains additifs et la limitation du gaspillage avec un auto diagnostic environnemental.

Ce projet de certification et la formation « bio dans les cantines » ont été financés par la communauté des communes et proposés aux agents afin d'assurer leurs missions avec la plus grande efficacité pour le bien-être des enfants scolarisés sur le territoire.

